REGION DU SUD- BURKINA FASO

 \*\*\*\*\*\*\*\*\*\* Unité- Progrès- Justice

PROVINCE DU IOBA

 \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

COMMUNE DE GUEGUERE

 \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

CONSEIL MUNICIPAL

Résolution

* Considérant les démarches participatives et inclusives entreprises par monsieur le Maire **Namwinku Lucas DABIRE** qui ont abouti au démarrage des travaux du lotissement du noyau primaire de la commune de Guéguéré ;
* Considérant que ce lotissement est attendu de tous ses vœux depuis dix ans par la population du site du lotissement ;
* Constatant que des individus en mal de légitimité ont décidé de tout faire (y compris par des injures et menaces ouvertes, allant jusqu'à fermer la mairie et à "dissoudre" le conseil municipal) pour empêcher l'opération de lotissement après l'avoir acceptée dans un premier temps,
* Nous, conseillers municipaux de la commune de Guéguéré, réunis en session extraordinaire le vendredi 15 février 2019, traduisons notre solidarité et notre soutien indéfectible au Maire **Namwinku Lucas DABIRE qui bénéficie d'un très large soutien** au sein de notre conseil municipal et l’engageons sans réserve à poursuivre dans la même dynamique d’ouverture et de communication les travaux du lotissement. Interpellons les Autorités administratives provinciales et régionales à faire appliquer la loi dans toute sa rigueur à tout fauteur de trouble dans ce processus.

Fait à Guéguéré, le vendredi 15 février 2019

Le Conseil municipal

Le rapporteur

HIEN B. Dieudonné

Conseiller municipal